

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **LONGCHAUMOIS**

Séance du 19 janvier 2023

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	12
• votants	12
• absents	3
• exclus	0

Date de convocation :

12 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Yann BONDIER-MORET.

Etaient présents : Y. BONDIER-MORET Maire, J.-G. ROBEZ-MASSON, B. BOURGEOIS, V. BRIQUEZ Adjoints, A. COLLE, V. DEFFRADAS, V. DUMONT-GIRARD, S. GAUDY, S. MARTIN, B. NOUGIER, R. PERRIER, R. TEDOLDI.

Etaient excusés : C. ARBEZ, B. DUBREZ, A. GAUTHIER.

M. Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON a été nommé secrétaire de séance.

OBJET

**Accueil de Loisirs
Sans Hébergement :**

**Tarifs Repas
facturés aux familles**

Vu l'évolution des coûts de production des repas pour notre fournisseur « Mille et un repas » due à l'inflation,

Vu la réactualisation par notre fournisseur « Mille et un repas », du prix des repas intervenue au 1^{er} janvier 2023,

Considérant qu'il convient d'appliquer aux familles une facturation des repas au prix coûtant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Fixe à 4.80 € TTC le prix du repas enfant pour les résidents et les non-résidents,

Fixe à 6.42 € TTC le prix du repas adulte,

Fixe à 3.98 € TTC le prix des pique-niques,

Tarifs applicables à compter du 1^{er} février 2023.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 qui fixe cette nouvelle tarification.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 26 janvier 2023

Le Maire,
Yann BONDIER-MORET

